



[27 juillet 2018] La commune de **Collégien vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle** suite aux inondations de la nuit du 11 au 12 juin dernier par le ministère de l'Intérieur. Démarches

Les habitants concernés doivent le signaler à leur assurance et **ont 10 jours pour leur faire parvenir l'arrêté publié au journal officiel :**

>> [Télécharger l'arrêté du journal officiel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)